

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

TROISIÈME ANNÉE DU PRIMAIRE

PREMIÈRE COMMUNICATION

Au cours de la semaine du 10 octobre 2022 (au plus tard le 12 octobre 2022), vous recevrez une première communication écrite portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre *enfant*.

BULLETINS

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

1er bulletin : vous sera remis au plus tard le **17 novembre 2022**

2e bulletin : vous sera remis au plus tard le **15 mars 2022**

3e bulletin : vous sera remis au plus tard le **10 juillet 2023**

Les résultats se baseront sur des preuves d'apprentissages pertinentes et variées (observations, conversations ou productions d'élèves), choisies en fonction des particularités des disciplines. Elles seront analysées au regard des critères d'évaluation précisés dans les cadres d'évaluation. En cette année particulière, des vérifications pour s'assurer de la validité des preuves d'apprentissage recueillies à distance pourraient être effectuées. En tout temps, les résultats s'appuieront sur le jugement professionnel des enseignants.

En plus des bulletins, l'école utilise également différents moyens de communication vous permettant de suivre le cheminement scolaire de votre enfant en fonction de ses besoins : le dossier d'apprentissage, les rencontres de parents, l'agenda, les commentaires sur les travaux, les appels téléphoniques, les auto-évaluations, etc.

Les dates et modalités des rencontres de parents vous seront précisées dans les prochaines semaines.

Première étape :

- Du 31 août 2022 au 10 novembre 2022
- Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail Mozaïk <https://portailparents.ca/accueil/fr/> au plus tard le 17 novembre 2022.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Deuxième étape :

- Du 14 novembre 2022 au 10 mars 2023
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail Mozaïk au plus tard le 15 mars 2023.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Troisième étape :

- Du 13 mars au 22 juin 2023
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail Mozaïk au plus tard le 10 juillet 2023.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

AUTRES COMPÉTENCES

Au 3e bulletin de votre enfant, vous trouverez un commentaire sur une des autres compétences ci-dessous.

Autres compétences	3e étape
<i>Exercer son jugement critique</i>	
<i>Organiser son travail</i>	
<i>Savoir communiquer</i>	
<i>Savoir travailler en équipe</i>	X

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET RÉSULTATS AU BULLETIN UNIQUE

Disciplines	Compétences apparaissant au bulletin	Étape 1 (40%)	Étape 2 (60%)	Étape 3
		Résultats inscrits au bulletin	Résultats inscrits au bulletin	Résultats inscrits au bulletin
Français, langue d'enseignement	Lire (50%)	X		X
	Écrire (30%)		X	X
	Communiquer oralement (20%)	X	X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30%)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	-	X		X
Science et technologie	-		X	X
Éthique et culture religieuse	-		X	X
Arts plastiques	-		X	X
Anglais	Interagir oralement (50%)	X	X	X
	Réinvestir sa compréhension des textes lus et entendus (35%)		X	X
	Écrire des textes (15%)	X	X	X
Éducation physique et à la santé	-	X	X	X
Musique	Inventer des pièces vocales ou instrumentales		X	X
	Interpréter des pièces musicales	X		X
	Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades		X	X
<i>De façon régulière, les apprentissages des élèves sont évalués à l'aide de différentes modalités qui sont déterminées par l'enseignant de votre enfant (observations, travaux, évaluations, épreuves, entretiens, etc.).</i>				

Les apprentissages des élèves et leur évaluation se trouvent recentrés sur les éléments primordiaux que sont l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances, et ce, tout en laissant aux enseignants la marge de manœuvre nécessaire pour en tenir compte dans leurs pratiques évaluatives.

– Ministère de l'Éducation, 2011.